

## LA PARTICULE *MAIS* EST-ELLE UNE CONJONCTION ?

Marion CAREL  
EHESS, Paris

### RÉSUMÉ

*On se propose de montrer que l'emploi argumentatif de « mais » ne relie pas deux énoncés, ou plutôt deux jugements – entendant par « jugement » le contenu sémantique propre des énoncés. Bien sûr, c'est là une de ses caractéristiques grammaticales, l'emploi argumentatif de « mais » a une portée double mais les deux éléments reliés n'ont pas, selon nous, le même rôle et la particule ne relie pas un jugement à un autre jugement. Après une première partie consacrée à cette thèse négative, on montre, de manière cette fois positive, que « mais » a pour fonction fondamentale de construire une négation partielle : tout emploi argumentatif de « mais » fait en quelque sorte le tri à l'intérieur de la signification d'un des segments qu'il relie, en marquant que le locuteur exclut telle partie de son sens et affirme telle autre.*

### ABSTRACT

*We set out to show that the argumentative use of « mais » is not to connect two utterances, or rather two “judgments” – that is the semantic content of each of the two utterances. Although this is one of the grammatical characteristics of this particle, in its argumentative use « mais » has a double scope which does not serve to connect one judgment to the other. After a first part devoted to the support of this negative position, we show, in a positive fashion this time, that the fundamental function of « mais » is to construct a partial negation : all argumentative uses of « mais » make somehow the selection among the elements of the meaning of one of the segments it connects, thus signaling that the speaker excludes one of these elements from what he means to say and affirms another.*

Les travaux de Ducrot, seul puis avec d'autres, ont donné l'habitude de distinguer trois familles d'emplois de *mais* : ceux qui coordonneraient deux affirmations (*Pierre est Républicain mais honnête*, dit à propos d'un membre du Parti Républicain américain, ou *Tu n'as rien à craindre, Pierre est sévère mais juste*) (Ducrot, 1972) ; ceux qui se traduisent *sino* en espagnol (*il n'est*

*pas français mais belge*, dit à propos d'un francophone) et permettent à leur locuteur de rejeter un premier jugement (*il est français*) au profit d'un second (*il est belge*) (Anscombe & Ducrot, 1977) ; et enfin ceux qui, par exemple en début de réplique dans un dialogue (*mais tais-toi donc !*), s'opposeraient à un acte de l'interlocuteur (Bruxelles *et al.*, 1976). C'est à la première catégorie d'emplois que je vais essentiellement m'intéresser, espérant, par la transformation que je vais apporter à la célèbre description de Ducrot, permettre une description englobant les deux autres catégories. Pour aller vite, je parlerai d'emploi « argumentatif » de *mais*.

Je me propose de montrer que l'emploi argumentatif de *mais* ne relie pas deux énoncés, ou plutôt deux jugements – entendant par « jugement » le contenu sémantique propre des énoncés. Bien sûr, c'est là une de ses caractéristiques grammaticales, l'emploi argumentatif de *mais* a une portée double mais, selon moi, les deux éléments reliés n'ont pas le même rôle et la particule ne relie pas un jugement à un autre jugement. Après une première partie consacrée à cette thèse négative, je montrerai, de manière cette fois positive, que *mais* a pour fonction fondamentale de construire une négation partielle : tout emploi argumentatif de *mais* fait en quelque sorte le tri à l'intérieur de la signification d'un des segments qu'il relie, en marquant que le locuteur exclut telle partie de son sens et affirme telle autre. Le locuteur de *Pierre est Républicain mais honnête* par exemple ne relie pas l'énoncé *Pierre est Républicain* à ce qui serait une forme elliptique de la phrase *il est honnête*. Il ne choisit pas entre deux jugements indépendants à propos de Pierre. La seule phrase en jeu est *Pierre est Républicain* et son locuteur en limite l'assertion en la niant partiellement : il exclut, à l'intérieur de sa signification, l'argumentation *il est Républicain et donc malhonnête* et y choisit l'argumentation *il est Républicain et pourtant honnête*. Des deux expressions reliées par *mais*, seule la première, l'expression niée, constitue un jugement ; la seconde sert uniquement à construire la négation partielle.

## 1. MAIS N'EST PAS UN ARTICULATEUR

### 1.1. Connecteurs et articulateurs : Ducrot *versus* Frege

Parmi les particules binaires, la logique classique distingue celles qui participent, au moyen de deux entités, à la construction d'un énoncé (je parlerai pour ma part de « connecteurs ») et celles qui mettent en relation deux énoncés déjà construits (je parlerai d'« articulateurs »). Selon cette tradition, la plupart des particules binaires sont des connecteurs : il en irait par exemple ainsi de *et*, de *ou*, de *si*, qui auraient pour fonction de construire un unique énoncé, en en déterminant la valeur de vérité. Seule mais notable exception, la particule *donc* qui constituerait quant à elle un articulateur. On comprend la démarche. Le locuteur de *Socrate est homme et tous les hommes sont mortels, donc Socrate est mortel* ne se contente pas d'affirmer

la vérité de la prémisse *Socrate est homme et tous les hommes sont mortels*, ainsi que celle de la conclusion *Socrate est mortel* : la particule *donc* n'est pas la marque d'un simple ajout. Son locuteur voit au contraire une cohérence entre le fait argument et le fait conclu, déclare cette cohérence et de cette manière relie l'énoncé prémisse et l'énoncé conclusion : selon lui, la prémisse entraîne la conclusion. Le locuteur de *donc* s'engage sur la validité de ce passage, la bonne construction, la bonne organisation du morceau de texte qu'il construit – , sa bonne organisation, et non sa vérité : reflet d'un mouvement de pensée, la particule *donc*, selon la tradition logique, ne construit pas un énoncé mais relie deux énoncés et participe de cette manière à la cohésion du texte où elle apparaît. Il s'agirait d'un articulateur.

Comment situer dans ce cadre la particule *mais* ? La réponse de Frege est qu'il s'agit d'un connecteur, réponse un peu inattendue puisque la particule *mais*, à l'instar de *donc*, ne semble pas uniquement concerner le vrai et le faux mais signaler entre les segments qu'elle relie une certaine relation, à savoir cette fois une relation d'opposition. Frege reconnaît cela, mais cette opposition ne concerne pas selon lui la « Pensée », ce trésor de propositions appréhendables par chacun de nos esprits et qui représentent, avec vérité ou avec fausseté, le monde de ce qui est. L'opposition concernerait les « couleurs » suggérées par les segments grammaticalement reliés par *mais*. Elle appartiendrait au désordre de l'inévaluable, et non au domaine ordonné du vrai et du faux. La seule fonction logique que l'on puisse reconnaître à la particule *mais* serait de permettre au locuteur de *p mais q* l'affirmation de *p* et *q* : du point de vue logique, *mais* serait équivalent à un *et*.

On objectera à Frege que, s'il admet que l'opposition signalée par l'emploi de *mais* dans *il est Républicain mais honnête* concerne la couleur de *il est Républicain*, force lui est d'admettre que la cohérence signalée par l'emploi de *donc* dans *il est Républicain donc malhonnête* concerne la couleur de *Républicain*. Pourquoi ne pas alors traiter *donc* de la même manière que *mais* et y reconnaître un équivalent de *et* ? Il semble que la véritable justification de la description frégréenne de *mais* soit plutôt à chercher dans la difficulté qu'il y a à décrire *en termes de vrai et de faux* l'opposition que *mais* signale, difficulté par contre surmontée dans le cas de *donc* puisque la tradition logique accepte de réduire la relation de conséquence à un simple transfert de vérité, indépendant de toute question de causalité : *q* est, selon l'approche traditionnelle, « conséquence » de *p* si, et seulement si, dans toutes les situations où la prémisse *p* est vraie, la conclusion *q* est vraie. Mais comment décrire la relation d'opposition signalée par *mais* ?

C'est ce défi que relève Ducrot, selon qui l'emploi argumentatif de *mais* est articulateur. Cela aura un coût : selon Ducrot (1972) un énoncé

n'exprime pas seulement une information, vraie ou fausse, mais également une argumentation.

## 1.2. Nature de la relation d'opposition sous-jacente à *mais* : Ducrot versus Lakoff

Ducrot n'est pas le premier auteur à défendre, contre Frege, que *mais* est un articulateur. R. Lakoff (1971) défendait déjà cette hypothèse :

**Hypothèse de Lakoff.** Le locuteur de *A mais B* affirme B et s'oppose à l'affirmation indépendante de A, en éliminant l'élément non-B que l'affirmation indépendante de A laisserait entendre.

On voit la différence avec la démarche frégéenne, qui, entièrement tournée vers la question de la vérité, conduit à se désintéresser de l'opposition signalée par *mais*. Lakoff propose au contraire de l'analyser en prenant en compte ce que l'affirmation de A laisse entendre : à l'intérieur du discours *Pierre est Républicain mais honnête*, l'affirmation, elliptique, de *Pierre est honnête* s'opposerait à celle de *Pierre est Républicain* en empêchant que *Pierre est Républicain* « laisse entendre » *Pierre n'est pas honnête*.

Comme l'a montré Ducrot (1972), l'hypothèse de Lakoff est cependant insuffisante, et cela pour deux raisons. La première est que Lakoff ne précise pas ce que signifie « laisser entendre », de sorte qu'on ne comprend pas, par exemple, la divergence d'acceptabilité des deux discours suivants (on imaginera que Pierre est en train d'allumer les bougies du gâteau d'anniversaire de Marie) :

*Pierre a presque fini mais Marie ne peut pas encore entrer*  
\**Pierre a à peine fini mais Marie ne peut pas encore entrer*

Comment comprendre en effet que *Pierre a presque fini* « laisse entendre » *Marie peut entrer* tandis que *Pierre a à peine fini* ne le laisserait pas entendre ? La seconde difficulté est dans la nature, trop restrictive, de l'opposition que Lakoff imagine entre B et ce que A laisse entendre : c'est en effet le contradictoire de B que A laisserait entendre et c'est l'expression de ce contradictoire qu'empêcherait l'affirmation de *mais B*. Or tel n'est pas toujours le cas, comme le montre la possibilité de refuser une proposition de promenade en disant *il fait beau mais je suis fatigué* : l'affirmation de *il fait beau* ne laisse pas entendre le contradictoire de *je suis fatigué*, l'affirmation de *mais je suis fatigué* n'empêche pas l'expression de *je ne suis pas fatigué* au moyen de *il fait beau*. L'hypothèse de Ducrot est alors la suivante :

**Hypothèse de Ducrot.** Le locuteur de *A mais B* évoque deux discours argumentatifs de conclusions contraires, *A donc r* et *B donc non r*,

respectivement préfigurés dans les significations de A et de B : il concède le premier et prend uniquement en charge le second.

L'assertion de *mais je suis fatigué* s'opposerait à celle de *il fait beau* en cela que la prise en charge de *je suis fatigué donc je ne suis pas d'accord pour une promenade* empêcherait celle du discours de conclusion contraire *il fait beau donc je suis d'accord pour une promenade*, évoqué par le premier segment *il fait beau*, et qui serait seulement concédé.

Comme Lakoff, Ducrot abandonne donc la démarche purement véridative de Frege, mais l'opposition de B et de A est, selon lui, plus indirecte que ne le supposait Lakoff : c'est seulement par ses conclusions que B s'opposerait à A. Plus précisément, et j'insiste sur ce point car il est la raison des succès de l'approche ducrotienne, c'est par leurs conclusions *discursives* que A et B s'opposeraient, et non par des conclusions qu'on pourrait tirer de leurs contenus au moyen d'un raisonnement. La précision peut sembler à première vue inutile : un discours argumentatif n'est-il pas le reflet d'un raisonnement ? Les travaux d'Anscombe et Ducrot, recueillis dans (Anscombe & Ducrot, 1983), montrent au contraire qu'il faut distinguer ces deux ordres. D'une part, deux énoncés désignant le même fait peuvent, produits dans le même contexte, introduire des conclusions contraires (cf. *la bouteille est à moitié pleine, ce n'est pas la peine d'en commander une autre* et *la bouteille est à moitié vide, il faudrait en commander une autre* – on imaginera que le locuteur et son interlocuteur sont au restaurant). D'autre part, et c'est peut-être le plus spectaculaire, un énoncé peut discursivement introduire une conclusion contraire à celle que prévoirait un raisonnement. Ainsi l'énoncé *Pierre a presque fini d'allumer les bougies* décrit une situation dans laquelle Pierre n'a pas fini d'allumer les bougies du gâteau, situation dont on peut déduire, dans le contexte de l'anniversaire de Marie, que cette dernière ne peut pas entrer : or c'est l'enchaînement discursif de conclusion *elle peut entrer* qui, dans ce contexte, se réalise :

*Pierre a presque fini d'allumer les bougies, Marie peut entrer*

*\*Pierre a presque fini d'allumer les bougies, Marie ne peut pas entrer*

L'argumentation discursive ne se déduit pas des faits désignés et, ne reflétant pas un raisonnement, doit être préfigurée dès la signification linguistique des phrases : l'argumentation est dans la langue et c'est sur cette argumentation discursive que repose l'emploi de *mais*. Le contraste :

*Pierre a presque fini mais Marie ne peut pas encore entrer*

*\*Pierre a à peine fini mais Marie ne peut pas encore entrer*

est une conséquence du contraste de *Pierre a presque fini donc Marie peut entrer* et de *\*Pierre a à peine fini donc Marie peut entrer*. Le locuteur de A *mais* B s'oppose à une argumentation préfigurée dans la signification de A.

L'analyse de Ducrot (1972) rencontre cependant à son tour des difficultés. J'en retiendrai une, celle de la description de *Pierre a cherché mais en vain*. Certes, je suis d'accord avec Ducrot sur ce point, le locuteur, par son ajout de *mais en vain*, empêche l'expression d'une argumentation discursive, ici *Pierre a cherché et donc trouvé*, préfigurée à l'intérieur de la signification de *Pierre a cherché*. Mais, c'est ce second point qui va poser problème, Ducrot suppose de plus que l'argumentation *Pierre a cherché et donc trouvé* est éliminée au profit d'un autre discours argumentatif, de conclusion contraire, qui serait évoqué par l'énoncé, elliptique, *Pierre a cherché en vain* : il s'agirait de la suite *\*Pierre a cherché en vain donc il n'a pas trouvé*. Or, cette dernière suite ne constitue pas un discours – même si, bien sûr, un raisonnement permet, à partir du fait que Pierre a cherché en vain, de conclure au fait que Pierre n'a rien trouvé. Autrement dit, l'hypothèse selon laquelle *mais* mettrait en relation des argumentations discursives, respectivement évoquées par les deux segments qu'il relie grammaticalement, cette hypothèse constitue la force de l'approche de Ducrot lorsque, s'appliquant au premier segment, elle permet d'expliquer le contraste :

*Pierre a presque fini mais Marie ne peut pas encore entrer*  
*\*Pierre a à peine fini mais Marie ne peut pas encore entrer*

Par contre, elle constitue la faiblesse de l'approche de Ducrot lorsqu'elle est appliquée au second des segments reliés.

### 1.3. Bilan

A la suite de Lakoff et de Ducrot, je développerai l'hypothèse selon laquelle le locuteur de *A mais B* élimine, grâce à son emploi de *mais B*, un élément de sens attaché au jugement constitué par *A*. Je maintiendrai plus précisément l'hypothèse de Ducrot selon qui l'élément sémantique rejeté est une argumentation discursive préfigurée dans la signification même de *A* – et non pas simplement quelque chose que *A* « laisserait entendre ». Ce que je rejeterai, c'est l'hypothèse que cette élimination se fait par comparaison à l'assertion d'un second jugement. La particule *mais* n'est pas selon moi un articulateur et l'élimination d'un élément signifié par *A* se fait de manière directe : *mais B* constitue un opérateur de négation qui, à l'instar de la locution *ne...pas*, permet au locuteur de s'opposer à ce que *A* signifie, et qui, à la différence cette fois de *ne...pas*, nie seulement partiellement l'entité sur laquelle il porte. Ainsi, alors que *ne...pas* constitue une négation totale, de sorte que *Pierre n'a pas cherché* exclut aussi bien *Pierre a cherché et donc trouvé* que *Pierre a cherché et pourtant il n'a pas trouvé*, le segment *mais B* constitue une négation partielle, de sorte que le locuteur de *Pierre a cherché mais en vain* exclut seulement certains éléments attachés à *Pierre a cherché* (ici *Pierre a cherché et donc trouvé*), d'autres éléments étant conservés (ici *Pierre a cherché et pourtant il n'a pas trouvé*).

Comme je l’annonçais, cette nouvelle description de l’emploi argumentatif de *mais* devrait faciliter sa comparaison avec l’emploi SN de *mais* (celui qui se traduit *sino* en espagnol), puisque ce dernier emploi semble bien lui aussi accompagner un phénomène de négation partielle. Ainsi le locuteur de :

*Elle le fréquente, non pas pour son intelligence, mais pour son physique avantageux*

nie partiellement *elle le fréquente* en excluant l’élément *il est intelligent donc elle le fréquente* et en conservant *il a un physique avantageux donc elle le fréquente*. La différence entre l’emploi argumentatif de *mais* et son emploi SN résiderait simplement dans le rôle des divers segments à l’intérieur du procédé de négation partielle. Alors que l’emploi argumentatif de *A mais B* nie partiellement A grâce à l’intervention de B, l’emploi SN de *A mais B* nierait partiellement une troisième expression (ici *elle le fréquente*), grâce à la fois à A (*non pas pour son intelligence*), qui déterminerait ce qui est exclu, et à B (*pour son physique avantageux*), qui fournirait cette fois ce qui est retenu.

## 2. DESCRIPTION DE L’EMPLOI ARGUMENTATIF DE *MAIS*

### 2.1. Préliminaire

Pour préciser comment l’emploi argumentatif de *A mais B* utilise B pour constituer un opérateur de négation partielle, j’aurai besoin de quelques outils : ceux que j’utiliserai pour décrire le contenu des termes et des énoncés seront empruntés à la Théorie des Blocs Sémantiques (Carel, 2011) ; ceux que j’utiliserai pour décrire l’énonciation seront empruntés à Ducrot (1972) – non que cette approche permette de décrire tous les phénomènes énonciatifs, mais elle me suffira ici.

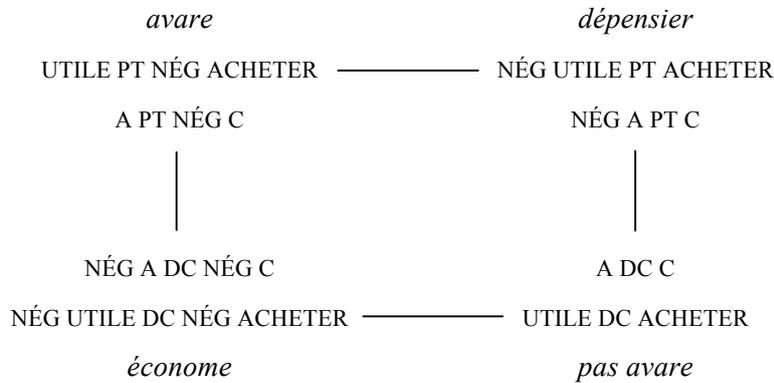
La Théorie des Blocs Sémantiques (TBS) est une version radicale de la Théorie de l’Argumentation Dans la Langue (ADL) d’Anscombe et Ducrot, en ce sens que la signification linguistique est comprise comme purement argumentative, et non comme à la fois informative et argumentative : selon la TBS, tout énoncé est *paraphrasable* par un assemblage, plus ou moins complexe, de discours argumentatifs, construits grâce à la signification et éventuellement à l’agencement syntaxique des termes de l’énoncé. Une seconde différence avec l’ADL est que la TBS considère comme argumentatifs, non seulement les discours comportant des particules comme *donc, parce que, si,...* (ces discours sont dits « normatifs »), mais aussi les discours comportant des particules oppositives comme *pourtant, bien que, même si,...* (ces discours sont dits « transgressifs »). Enfin, contrairement aux diverses versions techniques qui ont été données de l’ADL (je pense en

particulier à la Théorie des Topoi ; Ducrot, 1988), la TBS n'emprunte rien à la notion logique de raisonnement.

Informellement, l'hypothèse de base de la TBS est que chaque discours normatif ou transgressif constitue un jugement unique : *Pierre a cherché et donc trouvé* est analysé comme une description de Pierre au moyen du prédicat normatif trouver-parce-que-l'on-a-cherché et *Pierre a cherché et pourtant il n'a pas trouvé* est analysé comme une description de Pierre au moyen du prédicat transgressif ne-pas-trouver-bien-que-l'on-ait-cherché. On notera qu'un prédicat argumentatif n'est pas caractérisable par un ensemble d'êtres dont il serait vrai. De tels êtres ne sont en effet pas déterminables, ne serait-ce qu'à cause du lien argumentatif contenu dans le prédicat argumentatif, lien qui n'est pas lui-même observable – il est impossible de dire par exemple si quelqu'un a agi *malgré* le danger ou *à cause* du danger. Un prédicat argumentatif sera caractérisé par l'ensemble des enchaînements qui l'expriment, ensemble qui est qualifié d'« aspect normatif » ou d'« aspect transgressif » selon la nature du prédicat représenté. Ainsi le prédicat trouver-parce-que-l'on-a-cherché sera caractérisé par l'aspect normatif CHERCHER DC TROUVER, qui regroupe des discours normatifs du type de *Pierre a cherché et donc il a trouvé*, ou *si Marie cherche, elle trouvera*, tandis que le prédicat ne-pas-trouver-bien-que-l'on-ait-cherché sera caractérisé par l'aspect transgressif CHERCHER PT NÉG TROUVER, qui regroupe des discours transgressifs du type de *Pierre a cherché pourtant il n'a pas trouvé*, ou *même si Marie cherche, elle ne trouvera pas*.

La TBS utilise les aspects argumentatifs pour décrire les termes pleins, et les enchaînements argumentatifs pour décrire les énoncés. La signification du terme *économe*, par exemple, contiendra l'aspect normatif NÉG UTILE DC NÉG ACHETER, tandis que l'énoncé *Pierre a été économe* sera décrit par l'enchaînement *ce n'était pas utile donc Pierre ne l'a pas acheté*. La signification du terme *économe* apparaît ainsi comme la représentation schématique du sens de *Pierre est économe* : l'aspect NÉG UTILE DC NÉG ACHETER constitue le type (l'abstraction) de l'enchaînement *ce n'était pas utile donc Pierre ne l'a pas acheté*. J'utiliserai cette distinction entre signification des termes et signification des énoncés pour décrire le rôle de B dans *A mais B* : on verra que B a pour fonction de déterminer un aspect argumentatif et non un enchaînement, ce qui, d'un point de vue sémantique, l'apparentera à un terme et non à un énoncé.

Par ailleurs, la TBS regroupe les aspects argumentatifs par quatre à l'intérieur de « blocs sémantiques », et permet ainsi de comparer les termes exprimant les aspects d'un même bloc :



Deux aspects dont les noms sont de la forme X DC Y et X PT NÉG Y sont dits converses : ils apparaissent en diagonale sur la représentation en bloc sémantique et correspondent toujours à des termes opposés (ici *économe* et *dépensier* ou encore *avare* et *pas avare*). On retrouvera cette relation de conversion à l'œuvre lors de l'emploi de *mais*.

Enfin, comme dans le cadre logique, on peut, dans le cadre de la TBS, établir une catégorisation des particules et en particulier distinguer la classe des connecteurs, participant à la construction d'un unique énoncé, et celle des articulateurs mettant en relation deux énoncés. Mais les classes ainsi établies ne contiennent pas les mêmes éléments. La conjonction *donc*, classée par la tradition logique parmi les articulateurs, appartient pour la TBS à la liste des connecteurs. Chaque discours argumentatif est en effet considéré comme l'expression d'un jugement *unique*, dont les particules *donc* ou *pourtant* déterminent le prédicat. Le locuteur par exemple de *c'était difficile donc Pierre n'a pas compris*, en utilisant la particule *donc*, marque qu'il est en train de décrire *Pierre* au moyen d'un prédicat normatif, également mobilisé par *si c'est difficile, Marie ne comprendra pas*. Son emploi de *donc* est connecteur. De la même manière, la conjonction *pourtant* participe à la détermination du prédicat utilisé par son locuteur et, intervenant dans la construction d'un unique énoncé, constitue elle aussi un connecteur. La conjonction *mais* par contre n'est pas un connecteur : elle ne fait pas partie de la liste des particules qui, à l'instar de *pourtant*, permettent de construire des jugements transgressifs, et cela même dans son emploi dit triangulaire (*Pierre est Républicain mais honnête*). Je soutiendrai que *mais* ne fait pas pour autant partie des articulateurs.

Pour préciser ce point, il me faudra faire appel à l'énonciation. J'admettrai, à la suite de Ducrot (1972), qu'un locuteur peut choisir entre trois attitudes énonciatives : deux attitudes affirmatives, l'accord et la prise en charge, et une attitude négative. Le locuteur de *le mur du jardin n'était pas en pierre* exclut le contenu [*le mur du jardin était en pierres*], accorde [*le*

*jardin avait un mur*] et prend en charge Négation-[*le mur du jardin était en pierres*]. On notera que l'attitude d'accord est distincte de l'attitude de prise en compte de Rabatel (2008), qui permet au locuteur de faire entendre un point de vue sans prendre lui-même position : un contenu accordé, au sens que je donne à ce terme, est un contenu que le locuteur accepte. Par ailleurs, il n'est pas selon moi possible d'accorder ou d'exclure un contenu sans en même temps en prendre en charge un autre : les accords et les exclusions sont toujours (énonciativement) subordonnés à une prise en charge, de sorte que les unités énonciativement complètes débordent parfois les limites de la phrase grammaticale.

Je dirai qu'une expression est partiellement niée lorsqu'une partie de sa signification est exclue et que le reste (ou une partie du reste) est accepté par le locuteur, que cette acceptation soit une prise en charge (la négation partielle est alors indépendante) ou un accord (la négation partielle est alors énonciativement subordonnée à une prise en charge extérieure). Selon moi, tout emploi argumentatif de *mais* réalise une négation partielle, soit indépendante, soit subordonnée.

Hypothèse. Le locuteur d'un emploi argumentatif de *A mais B* détermine par l'intermédiaire de B un prédicat argumentatif, dit prédicat de référence, grâce auquel A est partiellement nié : sont exclus les jugements inscrits dans la signification de A dont le prédicat argumentatif est opposé (converse) au prédicat de référence, et sont affirmés les autres.

J'insiste sur le fait que cette hypothèse donne à B la seule fonction de déterminer un prédicat – le prédicat de référence. B n'exprime par contre pas nécessairement un jugement. C'est cela qui va me permettre de décrire l'expression *mais en vain*, qui, nous l'avons vu, constitue un contre-exemple à l'analyse ducrotienne de *mais*.

## 2.2. Exemples, objections et réponses

Après avoir explicité le rôle de *mais B* sur les exemples (1)-(4) :

- (1) *Pierre a cherché les clés de ton bureau mais en vain*
- (2) – (a) *Pierre est injuste* – (b) *Non, il est sévère mais pas injuste*
- (3) *Tu n'as rien à craindre, Pierre est sévère mais il est juste*
- (4) *C'était dangereux mais Pierre est courageux*

je reviendrai sur une question fondamentale : l'inscription dans la signification même de A des argumentations exclues par *mais B*.

### 2.2.1. Négation partielle indépendante et négation partielle subordonnée

Je ne justifierai pas dans ce paragraphe l'analyse argumentative des *termes* des discours pris en exemple, pour me concentrer sur le seul rôle de *mais B* dans la construction de la négation partielle – je renvoie à Carel (2011 : chapitres 3 et 4) pour une justification détaillée de l'analyse lexicale. Plus précisément, je commencerai par décrire le sens de chaque exemple, puis je montrerai le rôle de *mais B* dans la construction de ce sens.

#### Analyse de (1) *Pierre a cherché les clés de ton bureau mais en vain*

Le discours (1) est un exemple de négation partielle indépendante. Son locuteur exclut la réussite de la recherche de Pierre (on notera dans ce sens que (1) ne serait pas employable dans un contexte où la réussite de la recherche des clés n'est pas envisageable et donc pas excluable : par exemple si l'interlocuteur, les clés dans sa main, sait que Pierre ne peut pas les avoir trouvées, seule la forme *Pierre a cherché en vain* pourra être utilisée) et affirme l'échec de la recherche, ce qui amène à poser pour (1) la structure sémantique :

le locuteur de (1) exclut *Pierre a cherché et donc trouvé les clés de ton bureau*

le locuteur de (1) prend en charge *Pierre a cherché les clés de ton bureau et pourtant il ne les a pas trouvées*

Le rôle d'opérateur du segment *mais en vain* dans cette construction sémantique est clair. La signification du verbe *chercher* contient les deux aspects argumentatifs converses CHERCHER DC TROUVER et CHERCHER PT NÉG TROUVER (*cf.* le schéma des blocs sémantiques), de sorte que la signification de la phrase *Pierre a cherché* contient les deux enchaînements opposés *Pierre a cherché et donc trouvé* et *Pierre a cherché et pourtant il n'a pas trouvé*. A l'intérieur de cette signification contradictoire, le locuteur de *mais en vain* fait le tri, (a) en choisissant, grâce à la locution *en vain*, l'aspect de référence CHERCHER PT NÉG TROUVER, (b) en excluant les enchaînements intérieurs à A dont les prédicats sont opposés à l'aspect de référence (est exclu *Pierre a cherché et donc trouvé*), et (c) en prenant en charge les autres enchaînements (est en particulier pris en charge *Pierre a cherché et pourtant il n'a pas trouvé*).

#### Analyse de *Pierre est sévère mais pas injuste* dans le dialogue (2)

Mais l'emploi de *mais B* comme négation partielle indépendante ne sert pas toujours à faire le tri parmi des éléments contradictoires de la signification de A : il peut s'agir de seulement restreindre, spécifier, le sens de A. L'aspect de référence n'est plus alors choisi par un opérateur (*cf. en vain*) à l'intérieur de la signification de A, mais il est exprimé de l'extérieur par un terme de B. Considérons ainsi le dialogue (2), dans lequel le locuteur du

*mais* s'oppose aux paroles de son interlocuteur, en affaiblissant la sévérité de Pierre :

le locuteur de (2b) exclut *même si une action est fautive, Pierre la punit*

le locuteur de (2b) prend en charge *si une action est fautive, Pierre la punit*

La signification littérale de A (=Pierre est sévère) contient en effet aussi bien *même si une action est peu fautive, Pierre la punit* (Pierre est alors sévère au sens fort) que *si une action est fautive, Pierre la punit* (Pierre est alors sévère au sens faible) : le locuteur de *Pierre est sévère mais pas injuste* précise que c'est au sens faible que Pierre est sévère. Pour cela, (a) il exprime grâce à B (=pas injuste) un aspect de référence *extérieur* à A, à savoir l'aspect NÉG FAUTE DC NÉG PUNITION, (b) il exclut de la signification de A les enchaînements dont le prédicat, NÉG FAUTE PT PUNITION, est converse au prédicat de référence, et (c) il prend en charge les autres jugements.

On notera que c'est de manière polémique que le locuteur de (2b), comme le locuteur de (1), fait le tri dans la signification de A. Comme la négation polémique, la particule *mais* conjoint, à l'affirmation d'un sens retenu, l'exclusion effective du sens abandonné. Par ailleurs, la négation partielle réalisée par le locuteur de (2b) est, comme celle réalisée dans (1), indépendante : c'est un jugement intérieur à A que le locuteur prend en charge (à savoir la sévérité faible de Pierre : *si une action est fautive, il la punit*) ; aucun aspect exprimable par B=*pas injuste* n'est par contre appliqué à Pierre. L'aspect de référence NÉG FAUTE DC NÉG PUNITION ne sert pas à constituer un jugement à propos de Pierre : il sert seulement à nier partiellement A. C'est là une différence entre (2b) et l'exemple (3) que nous allons voir maintenant et dont le second segment diffère de celui de (2b) par l'absence d'élision.

**Analyse de (3) *Tu n'as rien à craindre. Pierre est sévère mais il n'est pas injuste***

le locuteur exclut *même si l'action est peu fautive, Pierre la punit*

le locuteur accorde *si l'action est fautive, Pierre la punit*

le locuteur prend en charge *Pierre n'est pas injuste donc tu n'as rien à craindre*

D'un point de vue grammatical, le segment B de (3) est cette fois phrasique, ce qui permet au locuteur à la fois de nier partiellement A=*Pierre est sévère* et de prendre en charge un troisième jugement : *Pierre n'est pas injuste donc tu n'as rien à craindre*. Autrement dit, dans (3), la négation partielle communiquée par (2b) est toujours présente mais elle a perdu son indépendance : elle est énonciativement subordonnée à la prise en charge de

*Pierre n'est pas injuste donc tu n'as rien à craindre.* Une trace linguistique de cette différence est que le premier segment de la négation partielle indépendante (2b) n'est pas préfixable par *certes* (\**certes Pierre est sévère mais pas injuste*), tandis que le premier segment de la négation partielle subordonnée (3) est préfixable par *certes* (*certes Pierre est sévère mais il n'est pas injuste*).

J'insiste sur le fait que l'emploi de *mais* dans (3) n'est pas pour autant articulateur : contrairement à ce que suppose Ducrot, cet emploi de *mais* ne met pas en relation le premier segment A et le jugement *Pierre n'est pas injuste donc tu n'as rien à craindre* pris en charge dans le segment B ; le prédicat de référence (NÉG FAUTE DC NÉG PUNITION), grâce auquel A est partiellement nié, n'est pas le prédicat du jugement pris en charge (NÉG INJUSTE DC NÉG CRAINTE) ; l'emploi de *mais* n'est pas « carré ». Le locuteur de (3) prend en charge le jugement *Pierre n'est pas injuste donc tu n'as rien à craindre*, exprimé grâce à l'un des prédicats de B, et subordonne à cette prise en charge une négation partielle de A qui, elle, est effectuée grâce à un autre prédicat de B.

De manière plus générale, étant donnés deux termes T1 et T2, je distinguerai donc *X est T1 mais T2* et *X est T1 mais il est T2*. Dans le premier cas, la négation partielle est toujours indépendante (une partie de la signification de *X est T1* est exclue et une autre est prise en charge) et l'on ne peut pas constituer \**certes X est T1 mais T2* ; dans le second cas, la négation partielle peut être subordonnée (c'est alors la signification de *il est T2* qui est prise en charge) et dans ce cas on peut constituer *certes X est T1 mais il est T2*.

#### **Analyse de (4) *C'était dangereux mais Pierre est courageux***

J'insiste sur le fait que, lorsque B est syntaxiquement phrastique, la négation partielle *peut* être subordonnée mais n'est pas *nécessairement* subordonnée. L'étude de (4) *c'était dangereux mais Pierre est courageux* va permettre de montrer cela. Imaginons par exemple que, lors d'un cambriolage, deux cambrioleurs, associés à Pierre, attendent depuis un moment le retour de ce dernier dans une camionnette, prêts à s'enfuir. La négation partielle (4) est subordonnée si, en réponse à l'inquiétude de l'un, l'autre déclare *c'était dangereux mais Pierre est courageux, il va nous rapporter l'argent* : son premier segment peut être introduit par *certes* et la négation partielle de *c'était dangereux* est subordonnée à la prise en charge de *Pierre est courageux donc il va nous rapporter l'argent*. Mais la négation partielle de (4) peut également, même si son second segment est phrastique, être énonciativement indépendante :

Le locuteur exclut *c'était dangereux donc Pierre ne l'a pas fait*

Le locuteur prend en charge *c'était dangereux pourtant Pierre l'a fait*

Sous cette interprétation, le locuteur ne prend pas en charge que Pierre a une nature courageuse (*même si une action est dangereuse, il la fait*) : ce qu'il prend en charge c'est que, dans la situation dont il est question, Pierre s'est comporté de manière courageuse (*c'était dangereux **pourant** Pierre l'a fait*). Le segment phrastique B a pour seule fonction d'exprimer l'aspect de référence (DANGER PT FAIRE) : le locuteur exclut, à l'intérieur de la signification de A, les enchaînements dont le prédicat est opposé au prédicat de référence ; et il prend en charge les autres enchaînements *intérieurs* à la signification de A. Ainsi interprété, l'exemple (4) est du même type que (1) : la négation partielle réalisée par *mais Pierre est courageux* est indépendante et le premier des deux segments reliés par *mais* n'est pas préfixable par *certes*.

Cette différence de structure des deux lectures de (4), l'une « indépendante », l'autre « subordonnée », n'est pas prédictible par Ducrot, selon qui tout emploi de *mais* relie deux jugements. Du même coup l'approche ducrotienne ne permet pas d'expliquer pourquoi seule l'interprétation de (4) que je décris comme subordonnée accepte l'insertion de *certes*.

### 2.2.2. Signification structurelle et signification contextuelle

Au delà du problème technique précédent, relatif à la manière dont *mais B* s'oppose à *A*, la description de *mais* que je propose rencontre celles de Lakoff et de Ducrot sur un autre point : ce qui relie *A* et le jugement qui lui est attaché et auquel s'oppose *mais B*. Nous avons vu que l'hypothèse pragmatique de Lakoff, selon laquelle *A* « laisserait entendre » le jugement opposé à *B*, est insuffisante car elle ne permet pas de comprendre le contraste d'acceptabilité de *Pierre a presque fini mais Marie ne peut pas encore entrer* et de *\*Pierre a à peine fini mais Marie ne peut pas encore entrer*. Mais l'hypothèse sémantique de Ducrot, selon laquelle *A* « signifierait » le jugement auquel *mais B* s'oppose, peut sembler trop forte puisque, appliquée à l'exemple de Lakoff *Pierre est Républicain mais honnête*, elle prévoit que *Pierre est Républicain et donc malhonnête* est inscrit dans la signification de *être Républicain*. Acceptant pour ma part une solution sémantique à la Ducrot, je lui apporterai les quelques précisions suivantes.

La première est que j'admets, à côté de la signification structurelle des mots, connue de tous les locuteurs d'une langue (Ducrot parlait, avec Anscombe, d'argumentation « intrinsèque » ; Anscombe & Ducrot, 1983), une signification contextuelle des mots (ou argumentation « extrinsèque »), variable d'un locuteur à un autre, et donc libre, dans les limites cependant de quelques règles : par exemple le verbe *chercher*, dont la signification structurelle contient l'aspect normatif CHERCHER DC TROUVER ne peut se voir ajouter dans sa signification contextuelle l'aspect normatif contraire CHERCHER DC NÉG TROUVER. La deuxième remarque, inspirée de

l'hypothèse de Recanati (2007) selon laquelle le sens compositionnel d'une phrase n'est pas toujours calculé à partir de la signification *littérale* des mots, est que l'on peut reporter, au niveau de l'énoncé, la distinction faite au niveau des mots : la signification de l'énoncé est structurelle si elle a été calculée compositionnellement à partir de la signification structurelle des mots ; elle est contextuelle si son calcul repose sur la signification contextuelle d'au moins un de ses termes. Ces précisions apportées, mon hypothèse, inspirée de celle de Ducrot (1972), est que le locuteur de *mais B* nie partiellement la signification de A : le locuteur de *Pierre a cherché mais en vain* nie partiellement la signification structurelle de *Pierre a cherché* et le locuteur de *Pierre est Républicain mais honnête* nie partiellement une signification contextuelle de *Pierre est Républicain*. Les contraintes portant sur la signification contextuelle des termes (en particulier sa non contradiction avec la signification structurelle) permettent de maintenir les avantages de l'hypothèse sémantique de Ducrot et de prévoir l'impossibilité de \**Pierre a à peine fini mais elle ne peut pas entrer* : la difficulté découle de ce que la signification structurelle de *finir* contient l'aspect normatif FINIR DC CHANGEMENT et que cet emploi de *mais* exigerait qu'on lui adjoigne l'aspect normatif contraire FINIR DC NÉG CHANGEMENT (je rappelle que *presque* maintient la signification argumentative du terme sur lequel il porte tandis que *à peine* la nie : la signification structurelle de *à peine finir* contient NÉG FINIR DC NÉG CHANGEMENT). A l'inverse, la possibilité de l'exemple de Lakoff découle de ce que la signification structurelle de *être Républicain* ne contient pas l'aspect ÊTRE RÉPUBLICAIN DC ÊTRE HONNÊTE de sorte que sa signification contextuelle peut contenir ÊTRE RÉPUBLICAIN DC ÊTRE MALHONNÊTE.

Outre ces résultats quant à l'acceptabilité de tel ou tel emploi de *mais*, on notera que la notion de signification contextuelle conduit à une lecture de l'exemple de Lakoff tout à fait différente de celle donnée par cet auteur et reprise par la tradition gricéenne. Selon la tradition gricéenne en effet, le segment *Pierre est Républicain* de *Pierre est Républicain mais honnête* sous-entend que Pierre est malhonnête en réveillant la croyance générale que les Républicains sont malhonnêtes : ce serait la communication de cette croyance générale, éventuellement sa communication implicite, qui ferait rire les lecteurs Démocrates de Lakoff. Mais pourquoi le même exemple énerve-t-il les Républicains ? (On pourra, pour mieux sentir le phénomène, changer les termes pleins de l'exemple et fabriquer des suites comme *c'est une femme mais elle est intelligente*, ou *il est socialiste mais pas bobo* – je laisse le lecteur fabriquer l'exemple qui lui convient). Comme le remarque Raccah (2002), nous ne sommes pas généralement émus par les jugements faux communiqués par les autres, et cela même lorsqu'ils nous concernent et nous dévaluent : l'énoncé *les femmes sont idiotes* me semble seulement ridiculiser son locuteur. Contrairement à l'analyse d'inspiration gricéenne,

mon analyse de *mais* prévoit ce phénomène. En effet, ce qui est en jeu, selon moi, lors d'un emploi de *mais*, ne concerne pas ce qui est implicite mais bien ce qui est dit. La signification contextuelle de *Pierre est Républicain*, qui fait l'objet d'une négation partielle au moyen de *mais honnête*, n'est pas la signification structurelle (littérale) augmentée des possibles sous-entendus : la signification contextuelle d'un énoncé est le résultat d'un calcul propre, obtenu à partir de la signification contextuelle des termes. Ainsi le locuteur de *Pierre est Républicain mais honnête* ne se contente pas de communiquer que les Républicains sont malhonnêtes. Il remet en cause le sens même de *être Républicain* en plaçant les prédicats RÉPUBLICAIN DC MALHONNÊTE et RÉPUBLICAIN PT HONNÊTE dans sa signification (contextuelle). Or la signification contextuelle des termes, même si elle est de fait construite par le locuteur, intervient dans le calcul du sens de la même manière que la signification structurelle : elle apparaît comme partagée. Chaque locuteur, en « s'appropriant la langue », joue avec son interlocuteur.

Cette analyse est-elle généralisable ? Pourrait-on voir dans tous les emplois de *mais*, et non pas seulement dans les cinq types d'exemples que j'ai traités, un phénomène de négation partielle portant sur la signification structurelle ou contextuelle ? Ou bien est-ce que mon analyse, comme la bombe atomique de l'inventeur de Boris Vian, « n'a qu'un rayon d'action de trois mètres cinquante » ? *J'y retourne immédiatement.*

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANSCOMBRE J.-C. & DUCROT O. (1977), "Deux *mais* en français?", *Lingua*, 43, 23-40.
- (1983), *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.
- BRUXELLES S. *et al.* (1976), "Mais : occupe-toi d'Amélie", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 6, 47-62, republié in Ducrot O. *et al.*, *Les Mots du discours*, Paris, Editions de Minuit, 93-130.
- CAREL M. (2011), *L'entrelacement argumentatif. Lexique, discours et blocs sémantiques*, Paris, Honoré Champion.
- DUCROT O. (1972), *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann.
- DUCROT O. (1988), "Topoi et formes topiques", *Bulletin d'études de linguistique française*, Tokyo, 22, 1-14. Repris avec quelques remaniements dans Anscombe (éd.) (1995), *Théorie des topoi*, Paris, Kimé, 85-99.
- FREGE G. (1918-1919/ 1971), "Recherches logiques : la Pensée". Article traduit par Cl. Imbert dans *Ecrits logiques et philosophiques*, Paris, Seuil.

- LAKOFF R. (1971), "If's, and's and but's about conjunction", in Langendoen D.T. (ed.), *Studies in Linguistic Semantics*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 114-149.
- RABATEL A. (2008), "Introduction : figures et points de vue en confrontation", *Langue Française*, 160, 3-21.
- RACCAH P.-Y. (2002), "Lexique et idéologie. Les points de vue qui s'expriment avant qu'on ait parlé", in Carel M. (éd.) *Les facettes du dire. Hommage à Oswald Ducrot*, Paris, Kimé, 241-265.
- RECANATI F. (2007), *Le sens littéral. Langage, contexte, contenu*, Paris/Tel Aviv, Editions de l'éclat. Traduction de Claude Pichevin.